



**Baie**  
du-Febvre

La V'Oie de Baie-du-Febvre

Juillet-Août 2020

# Bon été !



## *Marché public* de Baie-du-Febvre

Tous les samedis | Dès le 20 juin | 9 h à 13 h | Au Parc des Générations

Vous souhaitez vendre vos produits au marché?  
Contactez **Bruno Thieblemont**, président du Comité  
des Loisirs de Baie-du-Febvre, au 418 559-5854.



*Venez encourager des  
producteurs et artisans  
locaux!*



## NOUVEAUTÉ - RÉSERVATION DES LIVRES DISPONIBLES À VOTRE BIBLIO

La bibliothèque vous offre l'opportunité de procéder à la réservation des livres disponibles sur les rayons soit par téléphone (819-519-6422, poste 2) ou par courriel ([biblio032@reseaubiblio.qc.ca](mailto:biblio032@reseaubiblio.qc.ca)) ou soit en ligne, en vous rendant sur [biblietcie.ca](http://biblietcie.ca) et en suivant les étapes suivantes :

1. Cliquer sur **Choisir ma biblio**;
2. Cliquer sur **Se connecter** : inscrire votre numéro d'abonné (no de 14 chiffres sur votre carte d'abonné);
3. Dans le catalogue, accéder à la vue détaillée du document choisi;
4. Dans la fenêtre qui s'affiche, cliquer sur le bouton "Effectuer une réservation".

Voilà, c'est fait! La bibliothèque communiquera avec vous pour vous informer à quel moment vous pourrez venir récupérer vos livres.

\*\*\*\*\*



Le Club de lecture d'été TD est le plus grand programme du genre au Canada. Il s'**adresse aux enfants de tous les âges** pour leur faire découvrir le plaisir de lire, tout en mettant en lumière les auteurs et les illustrateurs d'ici.



Les enfants peuvent s'inscrire au Club sur le Web, à [clubdelecturetd.ca](http://clubdelecturetd.ca). Ils pourront lire des livres électroniques et une BD en ligne, faire des suggestions de lectures, et partager des blagues et des drôles d'histoires avec des enfants de partout au pays. Et c'est gratuit!

Il y a aussi deux nouveautés en 2020 : un duel des livres où les enfants pourront voter chaque semaine pour leur livre préféré, et 28 capsules vidéo tournées avec les auteurs et l'illustrateur du Club. Pour savoir qui seront nos invités, suivez le Club sur [Instagram](https://www.instagram.com/) ou sur [Facebook](https://www.facebook.com/).

Bonne lecture estivale!

\*\*\*\*\*

## QUOILIRE.CA

La plateforme [quoilire.ca](http://quoilire.ca) sur [biblietcie.ca](http://biblietcie.ca) permet d'obtenir rapidement, en ligne, de multiples suggestions de lecture. Trois options sont offertes pour donner l'opportunité de trouver des livres à votre goût :

- **Formulaire en ligne** : élément clé de la plateforme, le formulaire en ligne est un questionnaire que vous pouvez remplir pour recevoir des suggestions personnalisées en fonction de vos intérêts. Dans un délai de trois jours ouvrables, les spécialistes des bibliothèques publiques du Québec vous envoient une sélection de 3 livres.
- **Page « Listes thématiques de lecture »** : proposée aux lecteurs qui voudront avoir une présentation rapide de suggestions, cette page propose des listes de lecture prédéfinies en fonction de certains critères (jeunesse ou adulte, genre de lecture, thématique, etc.).
- **Page « Capsules vidéo »** : *QuoiLire.ca* présente aussi une page spécifique dans laquelle des passionnés de lecture partageront, à travers des capsules vidéo leurs propres suggestions.

\*\*\*\*\*

À noter que la bibliothèque est fermée lors des journées fériées des 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020. Bon été !

# Juillet 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 FÊTE DU CANADA	2  	3	4
5	6  CONSEIL MUNICIPAL Huis clos	7	8	9  	10	11
12	13	14	15	16   ENCOMBRANTS	17	18
19	20	21	22	23  	24	25
26	27	28	29	30  	31	

# Août 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6  	7	8
9	10  CONSEIL MUNICIPAL Huis clos	11	12	13 ENCOMBRANTS  	14	15
16	17	18	19	20  	21	22
23	24	25	26	27  	28	29
30	31					

# DES NOUVELLES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

## RAPPEL POUR LES 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> VERSEMENTS DE TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le 3<sup>e</sup> versement de taxes est dû le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 4<sup>e</sup> versement le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les prochaines dates pour la collecte des encombrants sont les jeudis 16 juillet et 13 août 2020.

Les encombrants doivent être déposés de manière sécuritaire sur le bord de la route. Les matériaux peuvent être déposés dans des boîtes ou attachés en ballots. Les matériaux de construction, **en petite quantité**, doivent être regroupés et facilement transportables par deux personnes. Les amoncellements de planches avec des clous déposées sur le bord de la route ou encore un lot de 60 blocs de béton ne seront pas ramassés.

Si vous faites des travaux de démolition, vous devez utiliser un conteneur prévu à cet effet.

## RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX ÉLECTRONIQUES

Nous vous rappelons qu'un conteneur pour la récupération des appareils électroniques désuets est situé dans le stationnement arrière de l'Hôtel de Ville.

**Les matériaux récupérés sont :** ordinateurs de bureau ou portable, téléviseurs, téléphones fixes et cellulaires, télécopieurs, imprimantes, cartouches d'encre, consoles de jeux vidéo, tablettes, claviers, souris, écrans d'ordinateur, lecteurs DVD ou autres, baladeurs, cadres numériques, systèmes de localisation GPS et tous autres appareils se rapportant à ce genre de technologie.

**Aucun appareil électro-ménager n'est concerné par ce conteneur**, tel que micro-onde, ventilateur, cafetière, etc.

Ce conteneur est tenu fermé sous clé. Il faut donc passer nous voir sur les heures de bureau :

Du lundi au jeudi de	9h00 à 12h00
	13h00 à 16h00
Le vendredi de	10h00 à 12h00

### Une démarche de revitalisation

La MRC de Nicolet-Yamaska vient de mandater la firme l'Enclume dans le but de poser un diagnostic et un plan de revitalisation des municipalités de Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska et Saint-François-du-Lac.

Parmi les défis qui entourent cette démarche, notons la mobilisation nécessaire des communautés autour d'un projet de planification voué à dynamiser les municipalités, arrimer les visions et les objectifs locaux entre les municipalités et élaborer des plans stratégiques et des plans d'action adaptés aux réalités différentes des trois municipalités.

## À RETENIR !

- Prochaines séances du conseil municipal les lundis; 6 juillet et 10 août 2020 à 19h30. **Pendant la période concernant la Covid-19, les séances seront tenues à huis clos.** Cependant, vous pouvez nous rejoindre au 819-519-6422 afin de vous informer de la date de reprise des séances publiques qui auront lieu à l'Hôtel de Ville à 19h30.

# AU CONSEIL...

## RAPPORT DU MAIRE

Tel que prévu à l'article 176.2.2 C.M. le rapport du Maire fût déposé à la séance du mois de juin 2020. Celui-ci fait rapport des faits saillants du rapport financier 2019.

## PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Une résolution fût adoptée par le conseil municipal pour une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie local (PAVL) pour l'amélioration des routes municipales.

## TRAVAUX DE CONDUITE D'EAU SOUS LA RIVIÈRE DES FRÈRES

Des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable existante étaient prévus par forage sous la rivière des Frères. Le mandat a été octroyé à l'entrepreneur André Bouvet Ltée de Bécancour. Considérant certains ajouts au contrat d'origine, celui-ci sera interrompu.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Le conseil municipal a mandaté la firme « ENCLUME » pour réaliser une étude d'opportunité de développement résidentiel visant à identifier des

sites à développer ou des scénarios de développement.

Cette même firme déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide pour la planification de milieux de vie durables pour mener des projets en planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

## PARC LOISIRS

La phase 1 du projet d'aménagement d'un parc sur le terrain des loisirs est débutée. L'entreprise Tessier Récréo-Parc Inc. procède actuellement à l'installation de jeux d'eau ainsi que l'aménagement paysager avec sentier. Un voile d'ombrage double ainsi que des bancs et tables seront également aménagés sur le terrain. La phase 1 est évaluée à 214 500\$ plus taxes.

La phase 2 consiste à de l'aménagement paysager, modules de jeux, balançoire, tables, bancs et bassin de rétention pour les jeux d'eau. Ce projet est en attente d'aide financière et est évalué à environ 700 000\$.



### Retour des célébrations

À compter du 22 juin 2020, la célébration des messes est permise dans les églises.

Horaire : Samedi 16h à Baie-du-Febvre

Dimanche 10h à Ste-Monique



THÉÂTRE  
**BELCOURT**

Prendre note que les activités du Théâtre Belcourt sont présentement interrompues.

Suite aux recommandations du gouvernement.

Suivez-nous sur Facebook



## LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés ( JPEG ou BMP)  
Par courriel à : [journalbaie@hotmail.com](mailto:journalbaie@hotmail.com)  
819-519-6422 ext. 1

## Mise en page

Nathalie Beausoleil  
Adjointe à la direction

## Impression

Municipalité de Baie-du-Febvre  
Tirage 489 exemplaires



## RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2019

### GESTION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Baie-du-Febvre pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 134 514 \$ et les charges

(dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 2 164 524 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 147 859 \$.

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>Charges (dépenses)</b>	<b>Excédent 2019</b>
<b>2 134 514 \$</b>	<b>2 164 524 \$</b>	<b>147 859 \$</b>

Surplus accumulé non affecté de 518 477 \$

### INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

- Aménagement du Parc du Tricentenaire;
- Plan d'aménagement du Parc Loisirs;
- Mise à jour du plan d'aménagement Parc Linéaire;
- Acquisition de terrains pour développement;
- Réparation de la station de pompage;
- Dépense d'investissement usine de filtration de la Ville de Nicolet;
- Construction d'un entrepôt municipal;
- Acquisition d'une camionnette;
- Réaménagement de l'aire d'accueil à l'Hôtel de Ville;

### POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
- Adoption d'un règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux;
- Adoption d'une politique portant sur la procédure, sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;
- Adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle;
- Rédaction et adoption d'un plan de la sécurité civile;
- Début d'une démarche de la politique familiale ainsi que son plan d'action;
- Instauration d'un service d'alertes municipales;

**TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

Nom	Rémunération	MRC	Allocation des dépenses	MRC
Claude Lefebvre	12 750.00 \$	8 242.00 \$	6 375.00 \$	4 212.00 \$
Michel Benoît	4 127.00 \$		2 073.00 \$	
Lina Beaudoin	3 731.00 \$		1 869.00 \$	
Marcelle Trottier	4 094.00 \$		2 056.00 \$	
François Gouin	3 500.00 \$		1 750.00 \$	
Nicolas Dujardin	3 764.00 \$		1 886.00 \$	
Geneviève Gauthier	3 797.00 \$		1 903.00 \$	

\* La rémunération et l'allocation comprend les frais de comité des élus

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme FBL S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

Suite à la réalisation de son mandat le vérificateur, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

Claude Lefebvre, Maire  
Municipalité de Baie-du-Febvre  
2020/06/01



# Babillard



Dans l'édition du 29 avril 2020 de la Terre de chez nous, un article sur Jacques Côté décrivait M. Côté comme étant le digne fils d'un village accueillant et ardent promoteur des produits du terroir.  
À lire...



## MESSAGE DE VOTRE RÉGIE INCENDIE

### Les feux extérieurs

L'été bat son plein de même que les feux extérieurs. Pour que vos vacances et vos belles soirées de feux de camp ne tombent pas à l'eau, en cette saison particulièrement chaude, assurez-vous de respecter les quelques étapes qui suivent pour un feu sécuritaire. Vérifiez si des restrictions de la SOPFEU, de votre municipalité ou d'un camping sont en vigueur. Surtout, gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles. Pour de belles vacances en toute sécurité, faites preuve de vigilance!

**Avez-vous tout en main?**

**DANGER D'INCENDIE ALLOUVEVILLE**  
DAS MOUZEZ ÉVITEZ NEZ ÉLITEZ EXTREME

- 1. Préparez**
- 2. Allumez**
- 3. Surveillez**
- 4. Éteignez**
- 5. Vérifiez**

Absence de chaleur

**Un outil qui a tout pour plaire : le sac à eau**  
Sa légèreté, sa grande capacité de contenu, sa stabilité, son format compact et sa facilité de transport et d'utilisation vous plairont à coup sûr. Vous pouvez le retrouver dans plusieurs magasins de plein air.

**En cas de perte de contrôle ou encore pour signaler un incendie :**  
**1 800 463-FEUX**

1. **PRÉPAREZ** un endroit dégagé sur un sol minéral ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre).
2. **ALLUMEZ** un feu d'une dimension maximale de 1 mètre sur 1 mètre.
3. **SURVEILLEZ-LE** en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité.
4. **ÉTEIGNEZ-LE** en arrosant abondamment et en mélangeant les braises.
5. **VÉRIFIEZ** qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.